

Délivrance des titres de transport pour l'année 2017/2018

I. Les conditions à remplir :

1. **Résider dans le Val d'Oise dans l'une des 24 communes du SITE:** une seule adresse de domicile peut être retenue
2. **Etre âgé de moins de 21 ans** au 1^{er} septembre de l'année scolaire de souscription
3. **Suivre un enseignement du second degré** ou une classe de préparation à l'apprentissage et être scolarisé dans un établissement public ou privé et sous contrat d'association.
4. **Etre scolarisé avec le statut** d'externe ou de demi-pensionnaire
5. **Etre domicilié à 3 Km** ou plus de l'établissement de scolarisation

Les élèves ne répondant pas à l'ensemble de ces critères sont des élèves dits « non-éligibles »

II. Participation des familles :

- Jusqu'au 15 août, la participation des familles s'élève à **102,00 € + 5,00 € de frais de dossier, soit 107,00 €**.
- Passé ce délai, les frais de dossier sont majorés de 5,00 €, soit une participation des familles à **112,00 €**

III. Mode d'inscription : deux modes d'inscription sont proposés

- a) Le formulaire papier

Le formulaire, dûment rempli doit être retourné à la Mairie de L'Isle-Adam « Castelrose » au SITE, accompagné d'une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'un chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public (pour traiter les demandes plus rapidement, le chèque doit être accroché sur le devant du formulaire).

Pour un retour de la carte par courrier : joindre à la demande une enveloppe timbrée aux coordonnées du destinataire.

Le paiement en espèce peut se faire avec l'appoint, au Syndicat Intercommunal de Transport d'élèves « Le Castelrose » 1 avenue de Paris à L'Isle Adam **du 10 juin au 7 juillet et à partir du 31/07/2017**.

Pour la période du 10 juillet au 28 juillet, les familles devront se rendre à la CCVO3F – 1 avenue Jules Dupré à L'Isle Adam. Horaires 9h00-12h00 et 14h00-17h30. Téléphone 01.34.69.75.09

Les demandes incomplètes seront retournées systématiquement.

Je vous rappelle que les élèves des départements voisins ne peuvent prétendre au titre de transport.

- b) Inscription et paiement en ligne sur le site internet

Une inscription en ligne pourra s'effectuer dès le 12 juin pour les renouvellements de titre sur le site suivant : <http://scol-r-css.stif.info>

Pour ce faire, les parents devront solliciter leur identifiant et mot de passe auprès de leur mairie ou du SITE.

IV. Constitution de la carte :

Il vous sera remis un support de carte sur lequel vous collerez une photo d'identité récente et le coupon à découper qui se trouve en bas à droite du courrier d'information.